

Formation qualifiante au diplôme de
Brevet Professionnel

CMA

Conducteur de Machines Agricoles

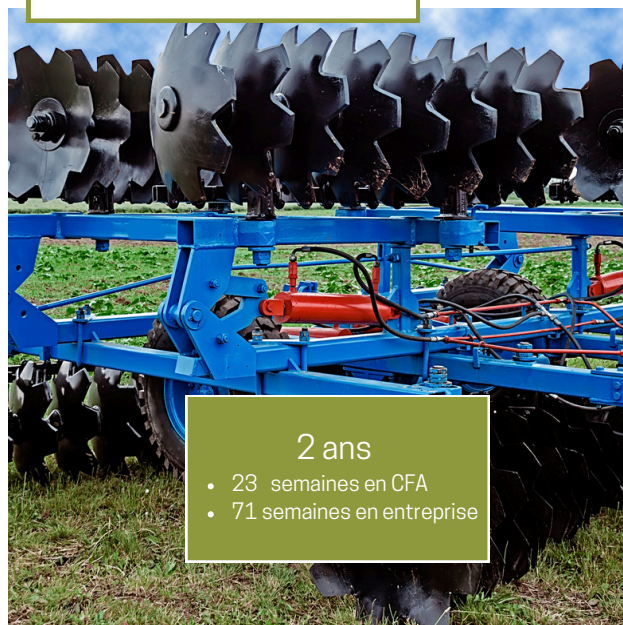
PAR
APPRENTISSAGE

DURÉE DE FORMATION



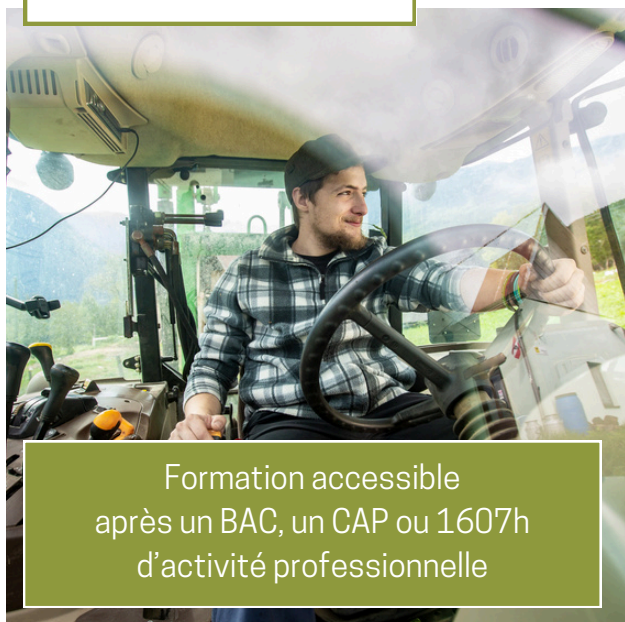
2 ans
805 heures

L'ALTERNANCE



2 ans
• 23 semaines en CFA
• 71 semaines en entreprise

CONDITIONS D'ENTRÉE



Formation accessible
après un BAC, un CAP ou 1607h
d'activité professionnelle

POURSUITE D'ÉTUDES



BTS TSMA
CS PMA TMHT

Vous êtes intéressés par la
formation.
Contactez-nous.



14 rue Auguste Delcroix
59294 Haussy
03.27.37.35.04
mfr.haussy@mfr.asso.fr



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Organisation de chantiers de travaux agricoles mécanisés
- Réalisation de travaux agricoles mécanisés
- Maintenance des machines et des équipements agricoles

Prérequis à l'inscription

Pour s'inscrire dans la formation, les candidats doivent :

1° être titulaire d'un diplôme de niveau 3 au minimum ou justifier de 1607h d'activité professionnelle

2° Entretien de positionnement + signature d'un contrat d'apprentissage + complétude du dossier d'inscription

Modalités pédagogiques

Modules d'enseignement professionnel :

- Se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement
- Organiser le travail sur les chantiers de travaux agricoles mécanisés
- Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place des cultures
- Réaliser des travaux mécanisés sur les cultures et de transport des produits agricoles
- Assurer l'entretien et les réparations courantes des machines et des équipements agricoles

UCARE : Conduite et entretien d'un automoteur de récolte soit 805 h au CFA sur 2 années (23 semaines).

Délais d'accès à la formation

Dès la signature du contrat d'apprentissage (possible jusqu'au 31 décembre de l'année du début du cycle de formation).

Compétences attestées

- C1. Se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement
- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - Se positionner en tant que professionnel des travaux mécanisés agricoles
- C2. Organiser le travail sur les chantiers de travaux agricoles mécanisés
- Préparer le travail quotidien sur les chantiers
 - Effectuer la préparation technique préalable des machines et des équipements
- C3. Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place des cultures
- Réaliser des travaux de préparation des sols
 - Réaliser des travaux d'implantation des cultures
- C4. Réaliser des travaux mécanisés sur les cultures et de transport des produits agricoles
- Réaliser des travaux de suivi de cultures
 - Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles
- C5. Assurer l'entretien et les réparations courantes des machines et des équipements agricoles
- Réaliser l'entretien mécanique périodique des machines et des équipements
 - Effectuer les réparations mineures sur les machines et les équipements
- C6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers : Réaliser des travaux de cultures avec un automoteur



MODALITÉS DES ÉVALUATIONS

1. Les apprenti.e.s valident le BP durant la formation
 2. Délivrance du diplôme par UC
- 8 épreuves orales.
 - Validation des dossiers des apprenti.e.s par un jury en juillet de la deuxième année.

Le BP CMA est donc un diplôme officiel et reconnu de niveau IV, délivré par le MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Conducteur de machines agricoles chargé de travaux agricoles mécanisés de cultures (exploitations agricoles, CUMA, ETA)



Code RNCP
37024

Code Diplôme
45321008

Date enregistrement certification : 01/01/2023

Certificateur :
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



COÛT DE LA FORMATION

- Renseignements disponibles au secrétariat pour les apprenant.e.s en formation initiale et en apprentissage.
- Le financement en cas de formation en apprentissage est pris en charge totalement par l'OPCO dont dépend l'apprenti.e
- Prestation proposée :
Internat : 81€ par semaine
Demi-pension : 25€ par semaine
- Aides possibles pour les apprentis (Génération HDF, Frais déplacement, etc...)

Retrouvez nous sur nos réseaux sociaux

